

SYNDICAT DE CLOHARS FOUESNANT

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2016

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	9
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	9
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	10
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	13
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	16
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	18
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	18
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	19
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	19
4.	Financement des investissements.....	21
4.1.	Montants financiers.....	21
4.2.	Etat de la dette du service	21
4.3.	Amortissements	21
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	21
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DE CLOHARS FOUESNANT
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Clohars-Fouesnant, Gouesnach, Pleuven, Saint-Évarzec
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 18/11/2013 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2004
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2018
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2018
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 5
- Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement complet
Entretien	des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des postes de relèvement, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des clôtures, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	curage hydrodynamique

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 8 669 habitants au 31/12/2016 (8 530 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 490 abonnés au 31/12/2016 (3 434 au 31/12/2015).

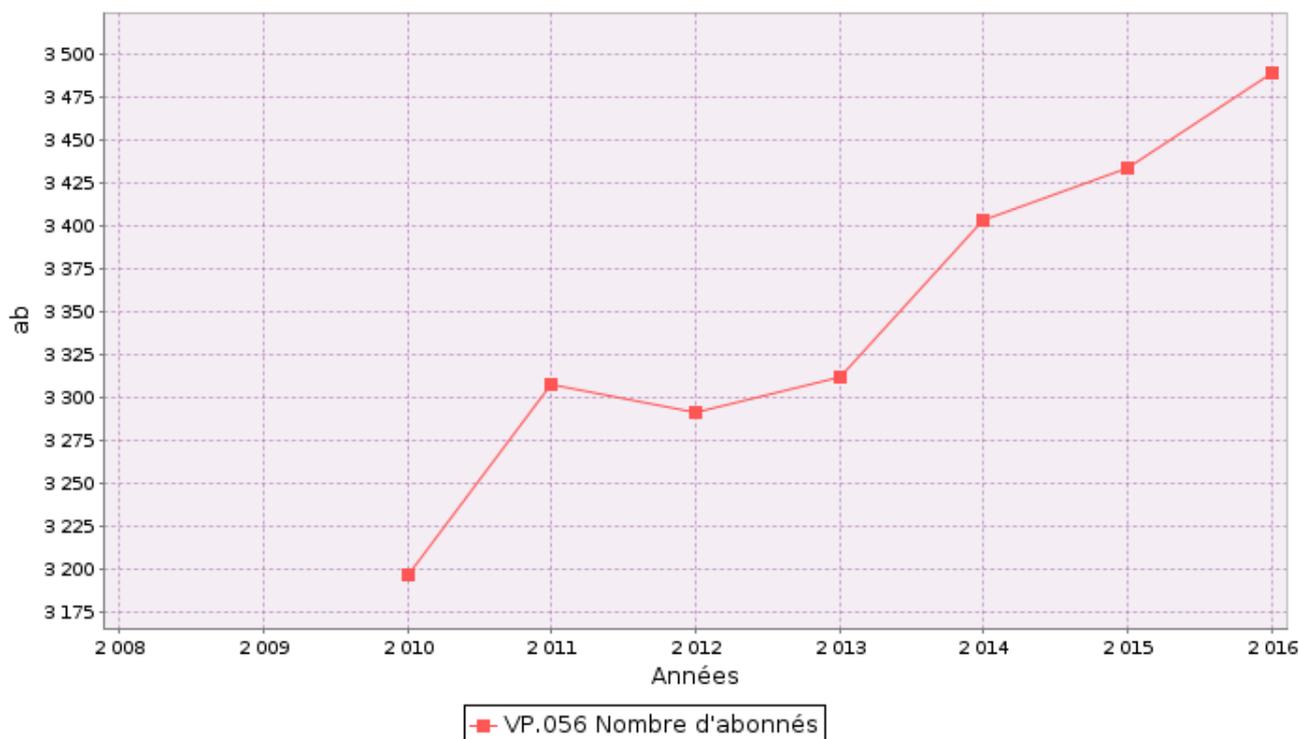
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Clohars-Fouesnant	820	829		829	1,1 %
Gouesnach	704	714		714	1,4 %
Pleuven	897	929		929	3,6 %
Saint-Évarzec	1 013	1 015	3	1018	0,5%
Total	3 434	3 487	3	3 490	1,6%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 600 (source SEA).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 32,6 abonnés/km) au 31/12/2016. (32,34 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,48 habitants/abonné au 31/12/2016. (2,48 habitants/abonné au 31/12/2015).



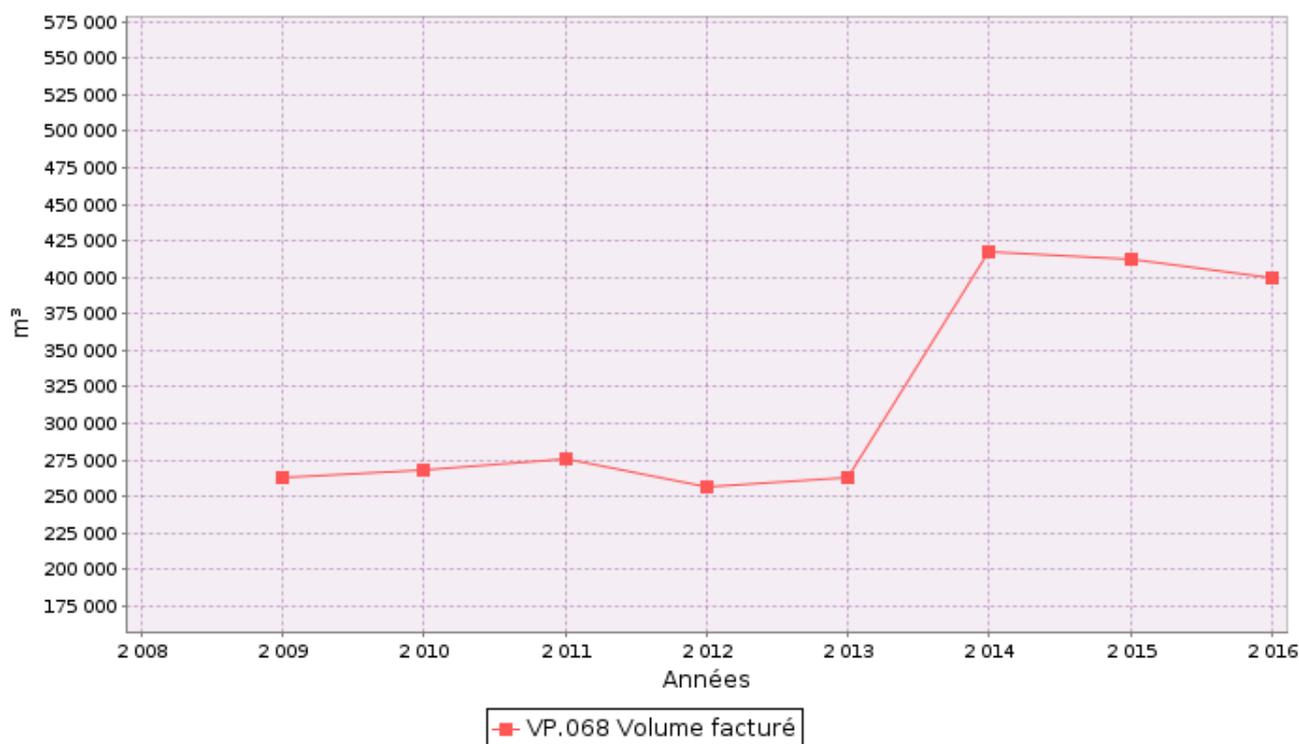
1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	269 172	268 598	-0,2%
Abonnés non domestiques	143 019	131 446	-8,1%
Total des volumes facturés aux abonnés	412 191	400 044	-3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine

domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Quimper Communauté	156 332	142 283	- 9 %
Total des volumes exportés	156 332	142 283	- 9 %
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
	-	-	-
Total des volumes importés	-	-	-

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de trois (3) au 31/12/2016 (3 au 31/12/2015).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 107,06 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 107,06 km (106,2 km au 31/12/2015).

Trois (3) ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin tampon	PR Transfert (Dourmeur, Saint-Tudy, Kerorian)	70 m ³ chacun

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station Moulin du Pont
Code Sandre de la station : 0429161S0003

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge		
Date de mise en service	01/10/2014		
Commune d'implantation	Pleuven (29161)		
Lieu-dit	Moulin du Pont		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	15 000		
Nombre d'abonnés raccordés	3 490		
Nombre d'habitants raccordés	8 669		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	4 265 m ³ /j		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 15/11/2012 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Anse de Saint-Cadou	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	96 %
DCO	70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	93 %
MES	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	98 %
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85 %
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90 %
pH	6 – 8,5	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	2 – 4	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	95 %
Pt	0,8 – 1	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	95% - 90 %

Eschérichia Coli/100ml	1.10 ²		-
------------------------	-------------------	--	---

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/01/2016	oui	3,2	95,9	10,0	95,8	2,0	97,4	3,3	81,8	0,9	69,0
26/01/2016	oui	0,5	99,6	10,0	99,5	2,4	97,9				
07/02/2016	oui	6,0	93,1	11,0	92,4	2,0	97,8	4,3	79,5	0,7	73,0
12/02/2016	oui	4,9	91,1	15,0	87,9	2,0	96,8				
08/03/2016	oui	1,4	98,7	10,0	96,5	2,0	98,4	2,4	93,1	0,6	84,7
24/03/2016	oui	3,7	96,5	10,0	95,8	2,4	98,0				
06/04/2016	oui	3,0	98,3	10,0	97,4	4,6	97,7	2,6	94,5	0,6	90,1
28/04/2016	oui	2,2	99,0	11,0	97,8	2,0	99,3				
13/06/2016	oui	2,4	99,0	10,0	98,2	3,2	98,9	6,6	90,5	0,8	89,1
21/06/2016	oui	2,3	99,6	13,0	98,9	3,2	99,5				
01/07/2016	oui	1,9	99,4	10,0	98,4	2,0	99,3				
07/07/2016	oui	0,5	99,8	10,0	98,8	2,0	99,4	5,2	94,2	0,6	94,1
15/07/2016	oui	0,5	99,9	10,0	98,9	4,4	98,9				
25/07/2016	non	2,3	99,5	15,0	98,7	1,2	99,8	7,9	93,0	1,7	87,2
01/08/2016	oui	1,9	99,6	22,0	97,5	3,2	99,1				
07/08/2016	oui	0,5	99,9	10,0	99,1	2,4	99,6				
16/08/2016	oui	1,1	99,7	10,0	98,6	2,0	99,5	4,0	95,5	0,4	97,1
27/08/2016	oui	1,9	99,2	10,0	98,1	2,4	99,0	13,7	82,4	0,7	92,9
31/08/2016	non	3,0	98,5	22,0	96,0	2,3	99,3	3,3	96,4	0,9	91,4
06/09/2016	oui	1,9	99,2	14,0	97,8	2,0	99,3				
17/09/2016	oui	1,6	99,4	10,0	98,0	2,0	99,2	1,8	97,8	0,3	96,8
27/09/2016	oui	2,6	98,9	11,0	97,9	2,0	99,2				
01/10/2016	oui	1,5	99,4	24,0	96,2	2,0	99,4	6,7	92,5	0,4	96,3
24/10/2016	oui	3,8	99,3	15,0	98,6	2,0	99,6				
03/11/2016	oui	3,0	98,9	13,0	97,9	2,0	99,3	4,6	94,8	0,5	94,7
25/11/2016	oui	2,1	98,7	14,0	96,3	2,0	98,9				
08/12/2016	oui	2,0	99,1	18,0	96,0	2,0	99,1	3,3	95,7	0,3	96,8

Charges rejetées par l'ouvrage		
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration selon arrêté Eschérichia Coli E. Coli/100 ml
12/01/2016	oui	28
26/01/2016	oui	7,5
07/02/2016	oui	7,5
17/02/2016	oui	7,5
08/03/2016	oui	7,5
24/03/2016	oui	15
06/04/2016	oui	61
28/04/2016	oui	7,5
13/06/2016	oui	46
21/06/2016	non	1111
01/07/2016	oui	28
07/07/2016	oui	7,5
13/07/2016	non	215
15/07/2016	oui	7,5
25/07/2016	oui	7,5
01/08/2016	oui	7,5
07/08/2016	oui	7,5
16/08/2016	oui	7,5
27/08/2016	oui	7,5
05/09/2016	non	383
17/09/2016	oui	7,5
27/09/2016	oui	19
01/10/2016	oui	7,5
24/10/2016	oui	7,5
03/11/2016	oui	7,5

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
Station Moulin du Pont (Code Sandre : 0429161S0003)	82,7	102,9
Total des boues produites	82,7	102,9

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
Lagune de Pleuven et Saint Evarzec (Code Sandre : 0429161S0001)	-	367,1
Lagune de Pleuven Moulin du pont (Code Sandre : 0429161S0002)	-	-
Lagune de Clohars-Fouesnant et Gouesnac'h (Code Sandre : 0429032S0001)	399,96	-
Station Moulin du Pont (Code Sandre : 0429161S0003)	78	95,4
Total des boues évacuées	477,96	462,5

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2 000	2 000
Participation aux frais de branchement	1 000	1 000

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	91,8 €	91,8 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,889 €/m ³	0,889 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	43,6 €	43,6 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,4949 €/m ³	1,4974 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m ³	0,18 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 26/09/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 12/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 12/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant la participation aux frais de branchement.



2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	91,80	91,80	0%
Part proportionnelle	106,68	106,68	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	198,48	198,48	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	43,60	43,60	0%
Part proportionnelle	179,39	179,69	0,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	222,99	223,29	0,13%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	44,31	44,35	0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	65,91	65,95	0,06%
Total	487,38	487,80	0,08%
Prix TTC au m³	4,061	4,065	0,1%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

La facturation est effectuée avec une fréquence :

semestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	568 683,93	493 196,35	-13%
<i>dont abonnements</i>	316 628,21	246 197,89	-22,2%
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)	- 2 270,55	- 4 460,66	96%
Total recettes de facturation	566 413,38	488 735,69	-13,7%
Recettes de raccordement	76 075	149 470,00	96%
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes	76 075	149 470,00	96
Total des recettes	642 488,38	638 205,69	-0,7%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	429 510,76	430 431,35	0,2%
<i>dont abonnements</i>	151 916,73	153 394,44	1%
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	429 510,76	430 431,35	0,2%
Recettes liées aux travaux	33 700	25 700	-23,7%
Produits accessoires	800	800	0%
Total autres recettes	34 500	26 500	-23,2%
Total des recettes	615 927,49	456 931,35	-25,8%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 1 095 137,04 € (1 258 415,87 au 31/12/2015).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées n'est pas calculable. Les zonages sont en cours de réalisation.

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Points Potentiels	Valeur	Nombre de point
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	6,02%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	75

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 75 pour l'exercice 2016 (65 pour 2015).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station Moulin du Pont	272,5	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2015).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station Moulin du Pont	272,5	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2015).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station Moulin du Pont	272,5	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2015).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Lagune de Pleuven et Saint-Evarzec :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	367,05
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		367,05

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station Moulin du Pont :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	95,4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		95,4

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2015).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	555 474	390 922
Montants des subventions en €	710 096,80	34 058,40
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 891 174,26	4 654 950,26
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	188 152,32	236 224,61
	en intérêts	128 672,00	118 890,96

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2016, la dotation aux amortissements a été de 233 311,69 € (262 858,72 € en 2015).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etude patrimoniale et fin schéma directeur EU	303 300	750 000

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu aucune demande d'abandon de créance et en a accordé aucune.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2016 (0 €/m³ en 2015).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	8 530	8 669
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	477,96	462,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	4,06	4,06
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	-	-
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	75	75
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	2,11	1,615
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0,02%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	60	60
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	18	17
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,01%	0,76%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,29	0,86